



## DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

### **Rapport de la Sous-commission sur les entreprises multinationales**

1. La Sous-commission sur les entreprises multinationales s'est réunie le 12 novembre 2002. M<sup>me</sup> Kilpatrick (gouvernement, Royaume-Uni) a été élue présidente. M<sup>me</sup> Hornung-Draus (employeuse, Allemagne) a conservé ses fonctions de vice-présidente employeuse tandis que M<sup>me</sup> Burrow (travailleuse, Australie) a été nommée vice-présidente travailleuse.
2. Un représentant du Directeur général (M. Hultin, directeur exécutif, Secteur de l'emploi) et la présidente ont remercié la présidente sortante, M<sup>me</sup> Robinson (gouvernement, Canada), et le vice-président travailleur sortant, M. Patel (travailleur, Afrique du Sud), de leur contribution aux travaux de la sous-commission au cours des années précédentes.

### **Suivi du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale, et examen des options relatives à la huitième enquête sur la suite donnée à cette déclaration**

3. Un représentant du Directeur général (M. Hofmeijer, directeur par intérim du Programme des entreprises multinationales) a présenté le document dont la sous-commission était saisie<sup>1</sup>. Il a informé la sous-commission que la Note sur les travaux du Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les EMN) qui s'est tenu en mars 2002 est désormais disponible en anglais, sous forme imprimée et sur le site du BIT. Les versions espagnole et française seront publiées très prochainement. Le Forum a produit un certain nombre de recommandations et de propositions visant une promotion plus efficace de la Déclaration sur les EMN. La première proposition consiste à organiser des forums semblables dans les régions, éventuellement en coopération avec d'autres organisations et institutions multilatérales et avec des groupements régionaux. La deuxième proposition vise la

<sup>1</sup> Document GB.285/MNE/2.

poursuite d'une approche sectorielle par le biais d'une coopération plus étroite avec le Programme des activités sectorielles et par l'organisation de réunions avec des associations sectorielles et des fédérations syndicales internationales. Une troisième proposition consiste à combiner les approches régionale et sectorielle. Une autre encore vise à cibler les cadres de direction des entreprises multinationales lors de la promotion de la Déclaration sur les EMN. Le représentant du Directeur général a fait savoir que, dans une certaine mesure, cela se fait déjà à travers la participation du BIT aux activités du Pacte mondial. En outre, le Forum a recommandé que le Bureau poursuive et intensifie la collecte et la diffusion de l'information sur les meilleures pratiques conformes à la Déclaration sur les EMN. Le représentant du Directeur général a fait observer que l'application de l'une ou de plusieurs de ces recommandations aurait très vraisemblablement des implications budgétaires qui devraient être examinées par la sous-commission et par la Commission du programme, du budget et de l'administration.

4. En ce qui concerne la prochaine enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, le représentant du Directeur général a rappelé à la sous-commission qu'au cours de la réunion précédente, l'opinion générale était que le processus d'enquête actuel prenait trop de temps et que l'information qu'il produisait, même si elle était utile, n'était pas toujours facile d'accès. L'orateur a résumé les diverses options proposées dans le document pour améliorer ce processus. La première ne propose pas de changements majeurs, puisqu'elle consiste principalement à améliorer le libellé des questions pour assurer une plus grande comparabilité. La deuxième consiste à compléter l'enquête par un questionnaire qui serait envoyé directement aux entreprises multinationales, aux associations industrielles internationales et aux fédérations syndicales internationales. La troisième option consiste à accroître la fréquence de l'enquête en utilisant un questionnaire général standard simplifié couvrant tous les domaines de la Déclaration sur les EMN, et en ajoutant périodiquement des questions plus détaillées portant sur un domaine spécifique de la déclaration. Cette dernière option présente un avantage, à savoir que les réponses fourniraient en principe au Bureau une meilleure base pour mettre au point des activités de coopération technique ciblées afin d'aider les mandants à assurer une plus grande application pratique des principes de la déclaration. Une quatrième option consisterait à réduire la fréquence de l'enquête afin de libérer des ressources; on pourrait alors entreprendre des enquêtes et des études approfondies au niveau des pays. Le résultat de ces enquêtes et études pourrait ensuite être utilisé pour encourager le dialogue social entre les EMN et les mandants locaux de l'OIT, et pour promouvoir le travail décent sur la base des principes de la Déclaration sur les EMN. Bien entendu, les conséquences budgétaires dépendraient de l'option choisie.
5. La vice-présidente employeuse a déclaré que, de l'avis des employeurs, le Forum a été un succès. Les discussions informelles qui ont eu lieu entre tous les partenaires ont permis un échange d'expériences très franc. Le Forum a fait ressortir le rôle important et positif que jouent les entreprises multinationales dans les pays en développement et dans les pays en transition. A la lecture des documents du BIT, on aurait souvent tendance à croire que les entreprises multinationales ont un effet négatif sur le développement. De toute évidence ce n'est pas le cas. Il ne faut pas généraliser à partir de quelques expériences négatives. La vice-présidente a regretté de ne pas avoir reçu plus tôt la Note sur les travaux du Forum, mais ce retard est imputable à des raisons techniques. En ce qui concerne le document dont la sous-commission est saisie, l'oratrice a espéré que les prochains documents tiendraient compte du fait que les abréviations et acronymes utilisés dans le Bureau ne sont pas familiers à tous les membres. Elle a attiré l'attention sur deux phrases du quatrième paragraphe qui, à son avis, ne reflètent pas correctement les conclusions du Forum. La première indique que la Déclaration sur les EMN est plus complète et de meilleure qualité que d'autres initiatives et codes volontaires. En fait, les participants au Forum sont convenus que la Déclaration sur les EMN pouvait être considérée comme une base pour les initiatives volontaires des entreprises. La deuxième remarque concerne l'utilisation des

mots «critical areas» (domaines critiques), étant donné que le qualificatif «critiques» pourrait créer des malentendus. Les employeurs voient dans la promotion de la Déclaration sur les EMN un moyen positif et constructif d'aider les entreprises à prendre des initiatives. Toutes les EMN ne sont pas de grandes entreprises. Il faut en tenir compte. Toute action ou initiative du Bureau visant à promouvoir la déclaration doit se fonder sur des consultations étroites avec les employeurs et les travailleurs.

6. La vice-présidente employeuse a appuyé l'idée d'organiser des activités régionales et sous-régionales. Les organisations régionales d'employeurs et de travailleurs doivent participer pleinement à ces activités. Les équipes multidisciplinaires de l'OIT pourraient jouer un rôle plus actif dans la promotion de la déclaration aux niveaux local et régional, et la déclaration devrait également être mise en lumière au cours des réunions régionales de l'OIT.
7. En ce qui concerne la recommandation visant une approche sectorielle, les employeurs ont de sérieuses réserves. Le rôle de l'OIT consiste à promouvoir la Déclaration sur les EMN avec l'aide des organisations mondiales d'employeurs et de travailleurs et non pas de renforcer et promouvoir les organisations sectorielles. Cela n'est pas compatible avec le mandat de l'Organisation non plus qu'avec la nature volontaire de la Déclaration sur les EMN. En ce qui concerne la proposition de porter la déclaration à l'attention des cadres de direction des grandes entreprises multinationales, la vice-présidente employeuse a fait savoir que l'Organisation internationale des employeurs (OIE) ne demande pas mieux que d'intensifier ses efforts à cet égard et de travailler avec le Bureau pour promouvoir la déclaration. Elle a proposé que le Bureau fournisse à l'OIE un instrument qu'elle pourrait utiliser à cette fin. Cet instrument pourrait prendre la forme d'une révision du Guide de l'utilisateur qui a récemment été publié. Elle a émis des réserves quant au fait que le Bureau contacte directement les entreprises multinationales.
8. En ce qui concerne l'enquête sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, l'oratrice a rappelé à la sous-commission que la décision de la Conférence, à l'origine, était de disposer d'un rapport périodique sur la suite donnée à la Déclaration sur les EMN, mais pas nécessairement d'une enquête. Elle s'est demandé si l'on ne pourrait envisager d'autres solutions. Sous sa forme actuelle, l'enquête est trop bureaucratique, même si ses conclusions sont très intéressantes. Le problème, c'est que peu de gens lisent les rapports. L'oratrice s'est demandé ce qu'avaient coûté les enquêtes précédentes et ce que seraient les implications budgétaires des diverses options visant à améliorer le processus. En bref, le groupe des employeurs estime que l'enquête doit être moins bureaucratique, plus courte et plus simple. Il accepte l'idée d'un questionnaire plus rationnel, axé périodiquement sur des domaines spécifiques. Les employeurs sont également d'accord pour réduire la fréquence des enquêtes afin de disposer d'études plus approfondies. En revanche, ils sont défavorables à l'option qui consiste à envoyer des questionnaires directement aux entreprises multinationales car cela n'est pas compatible avec la structure tripartite de l'OIT. Ils n'approuvent pas non plus l'option qui consiste à accroître la fréquence des enquêtes et ils émettent des réserves quant à l'idée d'entreprendre des études par pays. La vice-présidente employeuse a proposé qu'à sa prochaine session la sous-commission soit saisie d'un document qui fournirait davantage de détails sur les diverses options et leurs implications budgétaires. Elle a conclu en faisant observer que la discussion sur la promotion de la Déclaration sur les EMN est directement liée au débat sur la mondialisation. La promotion de la déclaration favoriserait les aspects sociaux de la mondialisation car son application pourrait atténuer les craintes soulevées par le processus de la mondialisation.
9. La vice-présidente travailleuse a estimé que la sous-commission a une fonction essentielle compte tenu des événements qui se produisent actuellement dans le monde, notamment après les faillites d'Enron et d'autres entreprises. Les entreprises multinationales se

soucient de plus en plus de regagner la confiance des investisseurs, des consommateurs et autres parties prenantes, et celles qui font la preuve d'un bon comportement prennent leurs distances vis-à-vis des autres. L'OIT est bien placée pour les aider, en s'attachant à promouvoir plus activement l'application des principes de la Déclaration sur les EMN. En fait, il faudrait nourrir l'ambition de faire de cette déclaration un instrument prééminent, que ce soit dans le contexte du Pacte mondial, dans des cadres tels que l'Initiative mondiale sur les rapports de performance, lorsque les gouvernements veulent promouvoir des normes nationales ou lorsque les entreprises et les syndicats négocient des accords-cadres mondiaux. Quel que soit le contexte, le BIT doit être perçu comme une source de conseils et d'assistance. La sous-commission a déjà préparé le terrain et, avec un ciblage plus stratégique, le débat au sein de la sous-commission pourrait faire un apport fondamental au débat concernant le rôle des entreprises multinationales dans une économie mondialisée. La sous-commission doit savoir qu'une activité impressionnante se déploie ailleurs: les Points de contact nationaux (PCN) de l'OCDE sont saisis de plusieurs cas, de plus en plus d'entreprises appuient le Pacte mondial, l'Union européenne devient de plus en plus active, comme d'ailleurs l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Cependant, l'oratrice s'est inquiétée du fait que certaines entreprises semblent utiliser le Pacte mondial comme instrument de marketing et de promotion, au lieu d'essayer d'adopter un comportement responsable.

10. La vice-présidente travailleuse a rappelé à la sous-commission que, à sa session précédente, elle a demandé au Bureau de préparer un plan d'activités pour les travaux futurs du Programme des entreprises multinationales, d'identifier les références techniques dans la Déclaration sur les EMN qui ont besoin d'être mises à jour, notamment au regard des conventions et des recommandations de l'OIT, et de préparer un résumé des questions et des tendances issues des faits survenus dans d'autres organisations. L'oratrice a demandé un rapport oral sur les mesures prises à cet égard et les progrès accomplis à ce jour, ainsi que des informations sur l'expérience des mandats de l'OIT en matière de diffusion et d'utilisation du Guide de l'utilisateur et de l'affiche promotionnelle.
11. En ce qui concerne le Forum, la vice-présidente travailleuse est convenue qu'il a été informel, exploratoire, et a présenté de multiples opportunités pour construire de nouveaux partenariats. Le document dont la sous-commission est saisie met en relief de manière très pertinente les principales dimensions identifiées pour la promotion de la Déclaration sur les EMN – dimensions régionale et sectorielle, et travaux avec d'autres organisations internationales. Elle a rappelé à la sous-commission que lors de sa précédente session, le représentant du gouvernement de la Namibie avait déjà appelé à des activités plus décentralisées et orientées sur les régions. Il serait utile pour la sous-commission de disposer d'informations sur les activités de l'OIT exécutées dans le domaine de la promotion de la Déclaration sur les EMN.
12. S'agissant de l'approche sectorielle, la vice-présidente travailleuse a rappelé à la sous-commission les engagements qu'elle a pris précédemment à l'égard des activités sectorielles. Cela est particulièrement important étant donné que le Conseil d'administration est en train de passer en revue le programme des activités sectorielles du Bureau. Ceci devrait permettre une collaboration plus étroite entre les deux programmes, et les réunions sectorielles de l'OIT devraient être mises à profit d'une manière plus active pour promouvoir la Déclaration sur les entreprises multinationales. Répondant aux préoccupations exprimées par le vice-président employeur, l'oratrice a estimé que si l'on n'assure pas la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales sur une base sectorielle, les développements du monde extérieur risquent de ne pas tenir compte de l'OIT. Cette dernière devrait assumer un rôle de chef de file sur la base d'un consensus tripartite. Les syndicats et les entreprises multinationales opérant à l'échelle mondiale qui ont déjà conclu des accords globaux offrent un bon point de départ. Bon nombre de ces accords ont pour origine les normes fondamentales du travail de l'OIT tout comme

d'autres normes sectorielles pertinentes et offrent des exemples de meilleures pratiques pour l'industrie concernée. L'OIT devrait être la «banque de connaissances» de ces accords et les utiliser dans ses activités de promotion.

13. Il conviendrait de renforcer les contacts avec d'autres organisations internationales. On pourrait commencer par organiser une réunion avec l'OCDE pour discuter des conditions d'une coopération et établir des synergies entre les instruments respectifs des deux organisations. Le programme des entreprises multinationales et le bureau des activités pour les travailleurs devraient travailler en plus étroite collaboration pour renforcer la capacité des organisations de travailleurs de s'occuper des activités des entreprises multinationales, notamment dans les pays en développement. Plus généralement, le programme devrait travailler plus étroitement avec d'autres services du Bureau dans le domaine de la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales.
14. S'agissant des options pour la prochaine enquête, la vice-présidente travailleuse estime que le point de départ des discussions devrait être les points de convergence des précédentes séances de la sous-commission. La valeur de l'enquête réside dans une participation active des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, et la nécessité d'une plus grande participation de l'ensemble des mandants a déjà été reconnue. Les options proposées dans le document devraient être présentées de manière globale et ne pas être considérées comme antagonistes. Il devrait être possible de parvenir à une plus grande efficacité du point de vue du travail fourni et à de meilleurs résultats sans coût ou retard supplémentaires.
15. La première option va en fait de pair avec la troisième. La deuxième et la quatrième sont des prolongements naturels de l'enquête, dans l'hypothèse où la sous-commission aurait l'intention de promouvoir la Déclaration sur les EMN de manière résolue. La vice-présidente travailleuse s'est déclarée surprise que des implications budgétaires soient signalées car un questionnaire en deux parties, comportant une première partie générale simplifiée et une seconde partie plus approfondie portant à tour de rôle sur l'un des quatre principaux domaines de la Déclaration sur les EMN, ne devrait pas avoir d'incidence sur les coûts tout en fournissant des résultats de meilleure qualité et plus exploitables.
16. La vice-présidente travailleuse a fait remarquer que le Directeur général a demandé une approche stratégique à la budgétisation. Obtenir des informations de première main sur les faits nouveaux intervenus dans l'un des principaux domaines du monde du travail mondialisé et les combiner à une approche consensuelle pour promouvoir la Déclaration sur les EMN, voilà qui est bien une démarche stratégique. De multiples codes, directives, systèmes d'audit sont mis au point et adoptés, souvent unilatéralement, par des entreprises et sans consultation. L'OIT a la chance de disposer d'un outil adopté sur la base d'un consensus tripartite et envers lequel les partenaires ont déclaré leur engagement. L'oratrice a proposé que le Bureau lance une consultation en vue de la rédaction d'un questionnaire préliminaire qui serait examiné à la prochaine session de la sous-commission, en mars 2003.
17. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis s'est demandé pourquoi des approches régionales, sous-régionales et sectorielles de la promotion de la Déclaration sur les EMN n'étaient pas déjà en place, tous ces types de démarche méritant d'être poursuivis. L'OIT a un important rôle à jouer dans le rassemblement et la diffusion d'information sur les bonnes pratiques, en conformité avec les principes de la Déclaration sur les EMN. En ce qui concerne les options relatives à la prochaine enquête, la première laisserait subsister les problèmes structurels existants. L'orateur a émis des doutes sur la pertinence d'une enquête mondiale, car les informations statistiques sont difficiles à obtenir. A titre d'exemple, les Etats-Unis ne font pas de distinction entre les entreprises nationales et multinationales.

18. L'orateur a appuyé l'idée de limiter la fréquence de l'enquête mondiale, voire même de remplacer l'enquête mondiale par une autre formule, si possible, en faisant remarquer que la Conférence n'a pas ordonné une enquête régulière mais un rapport. Il a reconnu qu'il serait utile de clarifier le mandat et les objectifs de la sous-commission, en prenant en considération les tendances et les problèmes actuels. Les équipes multidisciplinaires de l'OIT ont besoin d'un soutien pour pouvoir apporter une aide aux mandants tripartites, à l'échelon local, sur la base d'une approche intégrée.
19. Concernant la prochaine enquête, le représentant du gouvernement du Kenya a estimé qu'une combinaison des quatre options serait concevable. Il serait judicieux d'encourager les entreprises multinationales, par l'intermédiaire de l'enquête, à développer les compétences et l'infrastructure nécessaires à une économie du savoir. S'agissant du suivi du forum, il s'est dit favorable à l'approche sectorielle et à celle consistant à s'intéresser aux dirigeants pour promouvoir la Déclaration sur les EMN. Il jugeait regrettable qu'un faible nombre de pays hôtes soient représentés à la sous-commission. Il faudrait envisager d'en élargir la composition. Il a aussi proposé, pour donner une plus grande visibilité à la Déclaration sur les EMN, que celle-ci fasse l'objet d'une discussion générale à la Conférence internationale du Travail.
20. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni considère que le forum a été une excellente occasion d'échanger librement des points de vue. Pour autant qu'il y ait eu des conclusions, la principale est que le Bureau et ses mandants devraient tous multiplier les efforts pour promouvoir la Déclaration sur les EMN, en tant que guide et instrument, pour aider les entreprises multinationales à contribuer pleinement à l'objectif du travail décent pour tous.
21. On s'intéresse de plus en plus à la responsabilité sociale des entreprises, et la Déclaration sur les EMN devrait être un des instruments fondamentaux pour encourager la responsabilité sociale des entreprises, en combinaison avec la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail de 1998. Il s'agit là de deux moyens déterminants pour parvenir à l'objectif du travail décent. La révision de la Déclaration sur les EMN entreprise en mars 2000 a clairement établi cette relation. La sous-commission devrait étudier les moyens de faire en sorte que tous les travaux du Bureau en la matière soient coordonnés et cohérents.
22. La sous-commission doit se demander si elle considère la promotion de la Déclaration sur les EMN comme un but en soi ou comme un moyen de parvenir aux objectifs stratégiques de l'Organisation, d'une manière plus générale. Dans la seconde hypothèse, elle ne pourrait plus ignorer les autres initiatives internationales, en particulier le Pacte mondial et les mesures prises individuellement par les entreprises. Elle pourrait également envisager d'élargir la composition de la sous-commission. Avant tout, la sous-commission devrait étudier de quelle manière l'OIT peut s'engager de manière significative et efficace auprès des entreprises multinationales et aller au-devant des entreprises non encore « converties ». Il conviendrait d'exploiter la dynamique de la Déclaration sur les EMN et de la lier aux programmes d'activités du XXI<sup>e</sup> siècle que sont la responsabilité sociale des entreprises et le travail décent.
23. A sa prochaine session, la sous-commission devrait étudier les moyens d'améliorer les rapports entre la promotion de la Déclaration sur les EMN et les autres activités du Bureau ainsi que la future composition de la sous-commission, y compris les éventuelles implications financières.
24. Concernant la prochaine enquête, la représentante du gouvernement du Royaume-Uni a jugé une rationalisation de l'enquête hautement souhaitable. L'idée d'un questionnaire à l'intention des entreprises multinationales est certes intéressante, mais l'expérience de son

propre pays montre qu'il existe véritablement un risque que l'on se lasse des questionnaires. De nombreuses organisations, gouvernementales et de la société civile, ont déjà fait parvenir des questionnaires aux entreprises multinationales dans le cadre de l'évolution de leurs actions dans le domaine de la responsabilité sociale et écologique. Les troisième et quatrième options peuvent aussi aider à renforcer les activités opérationnelles visant à promouvoir le travail décent.

25. La représentante du gouvernement du Canada a demandé au Bureau de transmettre les remerciements de la sous-commission à la chef (sur le départ) du programme des entreprises multinationales (M<sup>me</sup> Diller) pour son action qui a contribué à accroître la visibilité de la Déclaration sur les EMN. Elle fait part de la satisfaction de son gouvernement pour le forum et le consensus qui s'en est dégagé pour aller de l'avant dans le domaine des activités promotionnelles. Elle est convenue qu'il est nécessaire de se consacrer à d'autres initiatives dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises. Il est important d'adopter une autre optique du processus d'enquête et l'oratrice a fait part des difficultés rencontrées par son propre gouvernement pour répondre à l'enquête. Exprimant clairement sa préférence pour la quatrième option, elle a proposé que la sous-commission soit saisie à sa prochaine session d'un document du Bureau plus détaillé.
26. Le représentant gouvernemental du Japon s'est déclaré satisfait du Forum et de ses résultats. Son gouvernement organise régulièrement des séminaires pour les entreprises multinationales et poursuit ses efforts afin de promouvoir des pratiques responsables. La Déclaration sur les EMN est une partie importante de ce travail. En ce qui concerne la prochaine enquête, l'orateur a dit préférer la première option.
27. M<sup>me</sup> Brighi (travailleuse, Italie) estime, à l'instar de la vice-présidente employeuse, qu'un grand nombre d'entreprises multinationales sont en fait des petites ou des moyennes entreprises. Il faut prendre cet élément en compte lorsque l'on entreprend des activités pour promouvoir la Déclaration sur les EMN. Compte tenu de la multiplicité des initiatives qui ont trait à la responsabilité sociale des entreprises et qui ont donc un impact sur le monde du travail – Pacte mondial, principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, normes de l'ISO, Livre vert et communication de la Commission européenne –, il est important que l'OIT promeuve la Déclaration sur les EMN dans les discussions mondiales sur la responsabilité sociale des entreprises. A cette fin, il faudrait adopter un plan stratégique. Ce plan pourrait comprendre une formation au Centre international de formation de Turin, une coopération avec d'autres organisations, des activités de coopération technique et un renforcement des activités dans le domaine de l'inspection du travail et dans celui du suivi des initiatives volontaires.
28. La vice-présidente employeuse réfute l'affirmation selon laquelle de nombreuses entreprises utilisent le Pacte mondial principalement à des fins de relations publiques. En fait, la plupart des entreprises prennent très au sérieux leur participation au Pacte mondial et font de réels efforts pour appliquer les principes qu'il énonce. L'oratrice a mis en garde la sous-commission contre une dérive vers un débat sur la responsabilité sociale des entreprises en termes plus généraux, car une telle discussion toucherait à des domaines qui dépassent le mandat de l'OIT, tels que les questions de gouvernance et d'environnement. Elle a rappelé à la sous-commission que la Déclaration sur les EMN comprend des recommandations destinées à tous les acteurs auxquels elle s'adresse et non pas seulement aux entreprises multinationales. Il est essentiel que les gouvernements assument leurs responsabilités au lieu d'essayer de s'en décharger sur les entreprises multinationales.
29. La vice-présidente travailleuse a appuyé la proposition du représentant du gouvernement du Kenya visant à combiner des éléments des diverses options concernant la prochaine enquête, et elle a espéré pouvoir débattre d'un premier projet à la prochaine session de la sous-commission. En ce qui concerne la fréquence de l'enquête, elle a estimé qu'un

rapport quadriennal sur un instrument aussi important ne saurait être considéré comme un fardeau pour les mandants. Si l'enquête était conçue d'une manière adéquate, elle pourrait sans doute prendre en compte les préoccupations particulières du Royaume-Uni, des États-Unis et du Canada.

30. Appuyant les commentaires du représentant gouvernemental du Japon selon lesquels la Déclaration sur les EMN est l'un des instruments les plus importants de l'OIT, l'oratrice s'est associée à la proposition du représentant gouvernemental du Kenya d'inscrire à l'ordre du jour de la Conférence internationale du Travail une question concernant la Déclaration pour discussion générale, ainsi qu'à la proposition de la représentante gouvernementale du Canada selon laquelle le Bureau devrait coopérer avec d'autres organisations internationales pour promouvoir la Déclaration. L'oratrice s'est aussi associée avec la représentante gouvernementale du Royaume-Uni selon laquelle les activités en faveur du travail décent doivent s'inscrire dans une approche intégrée et, par conséquent, prendre en compte la Déclaration sur les EMN et la responsabilité sociale des entreprises en général.
31. Répondant aux questions soulevées pendant le débat, le représentant du Directeur général a déclaré qu'il est difficile d'indiquer le coût exact des enquêtes précédentes. Outre l'affectation d'une année de travail d'un fonctionnaire des services organiques, et 100 000 dollars d'autres coûts, il a généralement été fait appel à un certain nombre de stagiaires non rémunérés ainsi qu'à des apports techniques d'autres unités du Bureau. En ce qui concerne les critères de sélection des pays pour les activités opérationnelles, l'orateur a fait observer que cette sélection pourrait se faire sur la base des informations fournies par l'enquête, du volume des investissements directs étrangers et de la liste des pays désignés par le Département de l'intégration des politiques. En ce qui concerne les questions soulevées par la vice-présidente travailleuse, l'orateur a dit qu'un rapport sur les activités du Programme des entreprises multinationales et les propositions de travaux futurs ainsi qu'un rapport sur les faits survenus dans d'autres organisations sont en principe présentés à la session de mars de la sous-commission. Le Bureau préparera ces documents pour la prochaine session de la sous-commission. Compte tenu du fait que la Déclaration sur les EMN a été révisée, il y a seulement deux ans, il n'est probablement pas justifié de proposer une autre révision en 2003, mais le Bureau continuera de suivre la question et il alertera la sous-commission lorsqu'il estimera qu'une nouvelle révision est nécessaire.
32. La vice-présidente travailleuse a déclaré que l'enquête est importante, notamment pour les pays hôtes, comme le confirme l'augmentation du taux des réponses. L'oratrice s'est associée aux membres qui ont insisté sur le fait que le travail relatif à la Déclaration sur les EMN devrait être mieux intégré à d'autres activités du Bureau en faveur du travail décent et du développement durable. Elle s'est déclarée prête à débattre de la question de la composition de la sous-commission. Elle est convenue que la sous-commission devrait limiter ses discussions sur la responsabilité sociale de l'entreprise aux questions qui relèvent du mandat de l'OIT, mais a souligné qu'il y a parfois des chevauchements et que, dans ces cas-là, l'OIT doit jouer son rôle. Pour que le Bureau soit à même de le faire, il est essentiel d'avoir un plan d'action stratégique.
33. *La sous-commission recommande au Conseil d'administration de demander au Bureau de préparer des propositions en vue d'une action pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale pendant la période 2003-2005 sur la base des vues exprimées au cours de la discussion de la sous-commission concernant les suggestions faites par le Forum tripartite pour promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale.*



